

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_130

OBJET : FEUILLE DE ROUTE CŒUR DE CHARTREUSE EN TRANSITION – UN ENGAGEMENT COMMUN POUR UNE VIE DE QUALITÉ

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 6 Votants : 35</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 35 Abstention : Contre :</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel-les-Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud-de-Couz).</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Marc GAUTIER à Anne LENFANT ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO.</p>
---	--

VU les évolutions climatiques et leurs impacts actuels et futurs sur le territoire,

CONSIDÉRANT la décision du conseil communautaire du 31 janvier 2024 d'engager un travail sur la définition du cadre d'intervention, appelé feuille de route, de la communauté de communes en matière de transition ;

CONSIDÉRANT la proposition de feuille de route élaborée par les élus communautaires et communaux volontaires, lors des ateliers de travail et présentée lors du conseil communautaire ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** cette proposition de feuille de route (en annexe)
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les actions qui permettront sa mise en œuvre.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 octobre 2024

La Présidente,
Anne LENFANT



Communauté de communes Cœur de Chartreuse

Synthèse des productions de l'exécutif (atelier du 11/2023) et des groupes de travail sur la transition (02/2024, 03/2024 et 05/2024)

- " Cœur de Chartreuse en transition : Un engagement commun pour une vie de qualité "

Valeurs et mission

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) se veut porteuse d'une capacité d'expérimentation et d'innovation au bénéfice du territoire Cœur de Chartreuse¹, pour faire face aux grands enjeux environnementaux, sociétaux et économiques qui impactent le territoire et remettent en cause des composantes importantes de son identité et de la vie de ses habitants. A ce titre, la Communauté de communes impulse une démarche de transition afin de contribuer notamment à l'atténuation des effets du changement climatique et à faciliter l'adaptation du territoire aux changements en cours. Déjà identifié comme un axe dans son projet de territoire, la Communauté de communes souhaite aller au-delà, en inscrivant la transition au cœur de l'ensemble de ses services et de ses politiques publiques.

En tenant compte des moyens et de la taille de l'intercommunalité, ainsi que des caractéristiques géographiques, naturelles, sociologiques et économiques du territoire, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse assume en ce sens les missions suivantes :

- **Nous montrons le chemin**, en incarnant les valeurs et objectifs que nous fixons en matière de transition.
- **Nous renforçons la capacité des forces vives du territoire à se saisir des enjeux de la transition**, en favorisant l'éducation, la formation et le partage de connaissances et d'expériences.
- **Nous soutenons et accompagnons les initiatives qui émergent sur le territoire et qui contribuent à la dynamique de transition**, en tenant compte de ce qui existe déjà sur notre territoire et les territoires alentours.
- **Nous créons des espaces de dialogue et nous faisons avec l'ensemble des forces vives du territoire** (communes, habitants,...) à travers des démarches de co-construction, le partage d'informations et des réalisations partagées.
- **Nous impulsions et nous portons des initiatives et nous inventons de nouvelles solutions**, adaptées au contexte environnemental, social et économique.
- **Nous nous saisissons d'opportunités** (financières, coopérations) permettant de réaliser et donner de l'ampleur à notre démarche.
- **Nous repensons nos actions et services à l'aune des enjeux de transition, et engageons-les adaptations nécessaires.**

Ces missions s'appuient sur un ensemble de principes :

CHACUN DOIT FAIRE SA PART, pour mieux faire ENSEMBLE

La responsabilité de chacun (individus et collectifs, personnalités privées et publiques...) doit être engagée pour construire ensemble les réponses aux défis de notre époque. La CCCC souhaite inscrire ce diptyque-chacun et ensemble-au cœur de sa démarche de transition. En ce sens, elle facilite et accompagne les démarches collaboratives et transversales. Elle favorise le partage et les liens entre différents groupes de la société (jeunes et anciens, habitants et acteurs socio-professionnels, élus et

¹ Extrait des statuts de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse

agents, etc.). Dans cet objectif, la CCCC mobilise des ressources et compétences spécifiques pour créer des espaces de dialogue et de pédagogie, être à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire, favoriser le respect des diversités et spécificités de chacun, maintenir les dynamiques collectives existantes et notamment le bénévolat. Ainsi, elle contribue à faire évoluer les modes de gouvernance sur le territoire et à faire émerger une culture commune autour des enjeux et des choix faits.

SOBRIETE et PARTAGE en faveur du VIVANT

Tout projet porté ou accompagné par la CCCC doit s'inscrire dans un esprit de préservation et d'optimisation des ressources (espaces naturels, biodiversité, eau, énergies, foncier, finances,...). Cela implique d'adopter des nouvelles pratiques dans la manière de réaliser les projets et de mettre en œuvre les compétences de la CCCC, en effectuant des choix guidés par la simplicité, l'efficacité, la modération, la cohérence, la mutualisation, le partage, le réemploi et surcyclage. Elle privilégiera le recours aux ressources humaines et matérielles du territoire. L'enjeu est de créer des solutions permettant d'assurer la qualité des services et des projets, en consommant moins de ressources.

La CCCC contribue à faire du Cœur de Chartreuse un territoire de vie, aujourd'hui et demain, avec des services et des projets en faveur des habitants, en tenant compte de la fragilité des milieux naturels et de la biodiversité.

La CCCC contribue pour cela à faire émerger une culture commune du vivant, à travers une démarche pédagogique et des espaces de dialogue et de participation, pour discuter, expliquer et partager avec les habitants les choix qui sont faits sur le territoire pour l'intérêt général

INNOVATION SOCIALE et CREATIVITE

La CCCC impulse et soutient l'innovation, pour permettre au territoire d'anticiper et de s'adapter aux évolutions environnementales et sociétales, de rester vivant et résilient (d'un point de vue humain et écologique), accueillant et dynamique. L'innovation est avant tout un état d'esprit créatif, pour porter un regard nouveau sur les défis du territoire et de là, réinventer les modes de vie, de travail et d'accueil touristique, les façons de collaborer en recherchant des solutions sobres et partagées. La CCCC considère également que l'innovation repose aussi sur les échanges, au sein du territoire et avec d'autres territoires et porteurs de projets, et favorise les rencontres et les retours d'expériences. L'innovation va également de pair avec l'audace d'expérimenter et d'emprunter des voies nouvelles, le droit à l'erreur et la capacité d'apprendre de ses erreurs pour ajuster les initiatives.

Les SPECIFICITES CHARTROUSINES

La CCCC favorise des démarches qui s'appuient sur les spécificités du territoire, tout en les préservant. La Chartreuse est un territoire aux multiples facettes, marqué par des caractéristiques naturelles et paysagères, géographiques, culturelles, patrimoniales fortes, héritées du passé et alimentées par de nombreux acteurs et plus particulièrement l'ordre des Chartreux.

L'agriculture, la forêt, l'artisanat sont des marqueurs singuliers du territoire qui ont contribué à la renommée du Parc naturel régional de Chartreuse. Avec simplicité et humilité, la CCCC soutient, cultive et promeut la richesse et la diversité du territoire, composantes fortes de l'identité chartrousine. La CCCC promeut aussi la rencontre, l'accueil et l'ouverture à d'autres territoires et cultures.

La CCCC décline ces missions et principes dans l'ensemble de ses domaines de compétences.